

Module optionnel

Titre de module	Entretien de milieux proches de la nature dans les zones d'habitation		Code	EP-W22
Conditions recommandées	<p>Connaissances approfondies des plantes ligneuses et arbustes indigènes. Compétences des modules obligatoires Q5, G1, G2 (en particulier, connaissances sur les particularités d'une exécution des ouvrages proche de la nature) et G3 (en particulier concevoir des plans d'entretien, interpréter des cahiers des charges; mesures de soins d'un point de vue écologique et économique) conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Activité pratique de cinq ans en horticulture proche de la nature.</p> <p>Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.</p>			
Compétences	<p>Les participants au module exécutent, de manière correcte et professionnelle, les mesures de soins dans la zone de lotissements proche de la nature. En se basant sur leurs connaissances approfondies des espèces, ils mettent en œuvre des mesures de soins de façon ciblée pour promouvoir certaines espèces. En fonction de chaque espace vert, ils élaborent des plans de soins pour promouvoir la biodiversité et entretenir les espaces vitaux proches de la nature.</p>			
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 min.</p> <p>Position 2: «Nommer» un parcours botanique 60 plantes (indigènes) à nommer pendant la période de végétation, durée 45 min.</p>			
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Connaître la notion de jardin sauvage et l'évolution du mouvement jardin sauvage et prendre position. 2. Comprendre et juger l'importance des espaces vitaux dans le contexte de la zone de lotissements au moyen d'exemples concrets sur plusieurs excursions. 3. Appliquer et justifier les possibilités de promouvoir la flore et la faune locales dans le quotidien horticole. 4. Utiliser les éléments ou matériaux existants de façon ciblée pour promouvoir les espèces ou compléter de nouveaux éléments. 5. Intégrer de petites structures comme les amas de branches, les murets de pierre sèche ou les amas de pierres, les bandes herbeuses, les nichoirs pour oiseaux et insectes. 6. Juger la valeur écologique des plantes et expliquer le choix de plantes adaptées au site de manière compréhensible pour les clients. 7. Entretenir efficacement les plantations pour promouvoir des groupes d'animaux sélectionnés. 8. Exécuter de manière professionnelle des mesures de soins pour l'entretien des plantes ligneuses (tailles de formation, de régénération, d'éclaircissement, coupe rase, par prolongations, en tête de saule) en relation avec la promotion des espèces. 9. Connaître la valeur et l'utilité des arbres fruitiers hautes-tiges et prendre les mesures de soins correspondantes. 10. Expliquer, planifier et exécuter de façon professionnelle et dans les délais les travaux de soins spécifiques pour prairies sèches, pauvres et humides en vue de la promotion des espèces. 11. Décrire et exécuter les mesures de régulation de sites pionniers comme les terrains piétinés et rudéraux. 12. Décrire et exécuter dans les délais les mesures de soins pour biotopes humides et secs au niveau de la promotion des espèces. 13. Utiliser les outils et les ressources avec le maximum de précautions dans l'optique d'une gestion proche de la nature. 14. Établir ou adapter de façon autonome des plans de soins pour espaces verts de superficie petite à moyenne spécialement pour promouvoir la biodiversité. 15. Connaître et transmettre les organisations et sources d'informations pour promouvoir les espèces (amphibiens, reptiles, chauve-souris, oiseaux, insectes etc.) et l'horticulture proche de la nature. 			
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	70	
Reconnaissance	<p>Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel.</p> <p>Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p>			
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans	